

A la lecture du rapport de l'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie, Il est **certain, indiscutable, indéniable, indubitable, irréfutable** que les essais nucléaires ont eu des répercussions sur la santé des travailleurs, de la population locale et des militaires.
C'est **irréfragable** !

Il est **certain** que la dangerosité des essais a eu un impact sur la santé,
Il est **indiscutable** que l'Etat a fait prendre un risque aux militaires et aux travailleurs civils,
Il est **indéniable** que les polynésiens ont subi des retombées radioactives sur une bonne partie du territoire,
Il est **indubitable** que les mesures de protection n'ont pas été appliquées avec rigueur,
Il est **irréfutable** que la science a progressé dans ce domaine depuis 60 ans.
Alors il est inutile de tergiverser, le risque irréfragable n'est pas une anomalie dans cette proposition de Loi. Elle permet seulement qu'un plus grand nombre de victimes obtiennent une réparation.

Le risque était le même pour tous, et tous ont été touchés à divers degrés.

Certains en ont ramassé beaucoup plus que d'autres, mais chacun sait que le corps humain réagit différemment d'un individu à l'autre. La preuve : certains de nos vétérans sont en bonne santé malgré leur présence sur des sites largement contaminés. Nous ne saurons jamais si le cancer est dû aux rayonnements ionisants ou à d'autres facteurs. C'est la présomption du lien de causalité.

N'oubliez pas que des centaines de vétérans sont revenus malades et sont décédés jeunes et parfois **très jeunes**, les veuves sont là (ou étaient là) pour en témoigner. Leurs enfants se battent pour obtenir la vérité. Le temps passe ! voici 66 ans que certains d'entre eux attendent une réponse.

Les spécialistes l'affirment : les vétérans développent le cancer à un âge plus précoce : ils auraient peut-être - ou sans doute - développé cette maladie à un âge plus avancé.

Ce sont des années de vie qui leur ont été volées.

Alors le risque irréfragable doit-il être évincé de cette Loi :

- Pour une question de coût ? Sur 140 000 travailleurs, civils et militaires, combien de dossiers ? 3000 ! On est loin du nombre de dossiers d'indemnisation de l'amiante. Et chacun sait que beaucoup d'entre eux ne feront pas de demandes : par principe, par méconnaissance, parce que disparus trop tôt sans descendance.

- Pour une question d'égalité de réparation, alors que tous étaient dans la même galère ? Cette loi n'a pas pour but de hiérarchiser le mérite des uns et des autres et n'a pas pour but de diviser tous ces vétérans qui se battent depuis 25 ans au sein des associations.

Qui aura encore l'énergie pour recommencer ce travail colossal engagé par Mereana Reid Arbelot et Didier Le Gac et publier un rapport de 1400 pages ?

Le temps passe et il est temps de prendre des décisions ultimes pour une réparation bien méritée et pour enfin clore ce sujet récurrent : 18 propositions de loi de 2002 à 2010, 4 modifications de la Loi Morin, de nombreuses enquêtes parlementaires entre 2002 et 2018 et j'en passe. Le coût de toutes ces requêtes administratives ajouté aux frais de recours en justice finira par dépasser largement le budget alloué aux indemnisations.

Je souhaite que cette loi soit enfin votée, promulguée et appliquée de la meilleure manière que ce soit pour une juste reconnaissance.

Françoise Grellier
Présidente de l'AVEN

2001-2026 : 25 ans de combat